

13 OCT. 2026

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération
Monsieur Thierry BIRON
Monsieur le Vice-Président en charge de l'urbanisme et de l'habitat
ZAE du Soleil Levant
CS 63669
85806 Saint-Gilles-Croix-de-Vie Cedex

Le Président

Chambre de Niveau Départemental Vendée

Nos réf. : DL/DR/CL/2026-31

Tél direct : 02.51.44.35.22

Courriel direct : direction85@cma-paysdelaloire.fr

Dossier suivi par Catherine LICOT

Objet : Avis sur le projet de modification n°1 du PLU de la commune de Saint-Gilles-Croix-de-Vie

Monsieur le Vice-Président,

Par courriel en date du 28 septembre 2026, dans le cadre de la consultation des Personnes Publiques Associées, conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme, vous nous avez transmis pour avis le projet de modification n°1 du PLU de la commune de Saint-Gilles-Croix-de-Vie.

La procédure engagée vise à identifier la dune de la Garenne et la Coulée verte en tant qu'espaces boisés classés significatifs, conformément aux dispositions de l'article L. 121-27 du Code de l'urbanisme et à la suite de l'arrêt de la cour administrative d'appel de Nantes du 17 octobre 2025.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pays de la Loire souligne l'intérêt de cette évolution, qui contribue à renforcer la protection du patrimoine naturel et paysager de la commune, à préserver les continuités écologiques et à conforter la qualité du cadre de vie.

Cette modification présente un caractère ciblé et s'inscrit dans la continuité des orientations du projet d'aménagement et de développement durable (PADD), sans remettre en cause les orientations générales du PLU.

Au regard des éléments du dossier, et en l'absence d'incidence particulière identifiée sur les activités artisanales et les conditions de leur développement, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat émet un avis favorable à la modification n° 1 du PLU de la commune de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, sans observation particulière.

Plus largement, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pays de la Loire rappelle que les activités artisanales constituent un levier essentiel du développement territorial. Elles contribuent au maillage économique de proximité, à l'attractivité des territoires, au maintien et à la création d'emplois locaux, ainsi qu'à la préservation et à la transmission des savoir-faire.

A ce titre, les équipes de la CMA des Pays de la Loire restent à votre écoute pour vous accompagner dans vos projets de développement économique (études d'implantation, conseils aux porteurs de projets artisanaux, animations collectives thématiques liées aux problématiques des chefs d'entreprise, ...)

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Vice-Président, à l'assurance de mes sincères salutations.

Le Président de la CMA de niveau départemental - Vendée,
Vice-Président de la CMA de Région des Pays de la Loire



Daniel LAIDIN

